



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

séismes

Question écrite n° 5561

Texte de la question

En 2006, un séisme de magnitude 4,8 sur l'échelle ouverte de Richter a secoué la région de Lourdes. Ce nouveau phénomène tellurique enregistré dans notre pays souligne la relative vulnérabilité de la France face à un séisme de grande ampleur qui, selon les spécialistes, est tout à fait possible, voire probable à échéance. La Bigorre et le Béarn sont d'ailleurs aux premières loges, puisque classées parmi les quelques rares zones de France à haut risque sismique. Aussi, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de lui indiquer les mesures globales déjà prévues ou que le Gouvernement entend mettre en place en faveur du département des Hautes-Pyrénées dans le but d'y limiter les effets dévastateurs d'un éventuel séisme de forte amplitude.

Texte de la réponse

Les mesures prévues par le Gouvernement pour limiter les effets dévastateurs d'un éventuel séisme de forte amplitude dans le département des Hautes-Pyrénées sont les suivantes : recensement des bâtiments sensibles et renforcement des plus fragiles ; coordination des mesures de prévention à l'échelle du massif pyrénéen ; favoriser l'émergence d'une activité de recherche opérationnelle à l'échelle du massif pyrénéen sur la construction parasismique ; actions d'information auprès du public sur le risque sismique et de formation auprès des professionnels sur les règles de construction parasismique ; contrôle du respect des règles parasismiques ; plan de prévention des risques naturels (PPR) à composantes sismiques ; scénarios départementaux de risque et de crise sismique. À ces mesures dans les Hautes-Pyrénées s'ajoute le reste des actions nationales du « plan séisme » dont le détail est présenté sur le site Internet www.planseisme.fr.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5561

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5748

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 67